

vant une autre cour d'assises. Madame Lafarge ne fut pas de cet avis. — Innocente, disait-elle, elle ne pouvait comprendre un choix entre des juges, et toutes les préventions devaient céder à l'évidence des faits.

Il fallait d'abord fixer nettement la position financière de M. Lafarge au moment de sa mort. Plus cette situation serait trouvée fâcheuse, plus facilement on arriverait à faire toucher du doigt les moyens employés par lui pour la pallier. On parlait de faux.

Le moyen le plus simple pour jeter la lumière dans ces ténèbres d'argent, c'était de faire déclarer la faillite. Or, la succession Lafarge devait près de cent mille francs à la veuve, et une simple requête au tribunal de commerce de Brives eût suffi. Madame Lafarge se refusa, dit-on, à flétrir le nom qu'elle portait.

Longtemps avant l'ouverture des débats criminels, indiquée pour le 2 septembre, la défense protesta que ses craintes de partialité n'étaient que trop fondées. C'est le 5 août que l'acte d'accusation fut signé à Limoges ; le 10 seulement, la notification en fut faite à madame Lafarge, et dès le 4, c'est-à-dire avant même que cet acte n'eût d'existence légale, il paraissait à Paris, dans la "Gazette des Tribunaux". Pour conserver à cette affaire son caractère véritable, il nous faut donc placer ici, avant l'heure de la lecture à l'audience, ce document remarquablement étudié, mais qui affecte la forme d'un ardent réquisitoire.

L'acte d'accusation, prenant à leur début les relations des époux Lafarge, représentait d'abord Pouch Lafarge comme possédant "une fortune immobilière considérable ;" au moral, "bon, généreux, chéri de ceux qui l'environnaient, susceptible lui-même de sentiments exaltés." Le mariage célébré, Marie Cappelle installée au Glandier, le ministère public négligeant les premiers froissements du voyage conjugal, introduit brusquement la lettre écrite par madame Lafarge à son mari, "lettre étrange où le dévergondage de la pensée ne lui cède qu'au cynisme des expressions avec lesquelles, s'y flétrissant elle-même, elle révèle à son époux toutes les mauvaises passions dont elle était agitée."

L'orage passé, "Marie Cappelle n'eut plus le même éloignement pour son mari. Bientôt même elle parut avoir pour lui une vive amitié. Ce changement si prompt excita bien quelque surprise ; on fut peu disposé à croire à la sincérité de ces nouveaux sentiments.

Marie Cappelle habituée à son mari, intéressée aux travaux de Lafarge par les espérances qu'ouvre le procédé nouveau de coulée, l'acte d'accusation raconte ainsi l'affaire du testament et les terribles conséquences qui, à ses yeux, en découlent :

"Un jour l'accusée parut éprouver une indisposition assez grave. Son mari s'empressa de lui prodiguer les soins les plus affectueux. Elle en parut touchée et reconnaissante, à ce point qu'elle manifesta l'intention de faire un testament en sa faveur. A son tour, Lafarge se hâta de lui donner la même preuve d'amitié. Il lui remit un testament par lequel il disposait, envers elle, de tout

ce qu'il laisserait à son décès. Aussitôt Marie Cappelle transmittait cette pièce à M. Legros, notaire à Soissons. Ce fait s'accomplit le 28 octobre 1839.

"Dès lors, l'accusée ne songea plus qu'à donner la mort à celui qui l'environnait ainsi de témoignages de son affection.

"La découverte dont Lafarge l'avait entretenue ne pouvait être utilisée qu'à deux conditions : il lui fallait obtenir un brevet d'invention et se procurer les capitaux nécessaires au développement de son industrie.

"Mû par cette pensée, Lafarge partit pour Paris au milieu du mois de novembre. Il n'en revint que le 3 janvier pour expirer, le 14, victime d'un horrible empoisonnement.

"Pendant son séjour à Paris, la correspondance la plus tendre s'établit entre les époux. Chaque jour apportait à Marie Cappelle une lettre ; elle-même adressait à son mari des lettres pleines des expressions de l'amour le plus passionné. Elle lui peignait tout son chagrin d'être éloignée de lui, elle appelait de ses vœux le moment où devait cesser cette douloureuse séparation. En même temps elle l'entretenait avec soin de l'objet de son voyage, elle lui indiquait les démarches à faire pour obtenir les résultats qu'il s'en était promis ; elle le pressait d'agir et se montrait impatiente d'obtenir ce brevet qu'il était allé solliciter.

"Cette correspondance fut continuée, dans ces termes, jusque vers le milieu du mois de décembre.

"A cette époque, il devint certain que Lafarge allait obtenir le brevet tant désiré et auquel on attachait de si magnifiques espérances.

"Ce fut alors que Marie Cappelle pensa que le moment était venu d'accomplir son horrible projet.

"Le 15 décembre, sous le prétexte de détruire les rats qui l'incommodaient, elle fit acheter de l'arsenic chez le sieur Eyssartier."

Ici se place dans l'acte d'accusation la scène des gâteaux sympathiques, "singulière fantaisie." Le document fait remarquer que Marie Cappelle exprima à sa belle-mère le désir qu'un billet écrit de sa main, et par lequel elle annonçait à son fils que c'était elle-même qui avait fait les gâteaux, fût mis dans la caisse. Puis vient la substitution d'un gâteau unique aux petits gâteaux, et l'indisposition du 18 décembre qui, dans le système de l'accusation, est l'effet du petit morceau de croûte goûté par Lafarge. L'attitude de l'accusée pendant cette indisposition lointaine aurait été significative. "Marie Cappelle exprimait au Glandier des craintes singulières et de bien étranges préoccupations. Une lettre de son mari lui avait appris qu'il éprouvait une violente migraine et cette nouvelle paraissait lui causer les plus vives inquiétudes. Elle disait qu'elle ne voulait pas en parler à sa belle-mère, ajoutant que si son mari devenait plus malade, elle s'empresserait, sous un prétexte qu'elle indiquait, d'aller à Paris pour le soigner.

"Elle envoyait à Uzerches pour savoir s'il y avait des lettres à son adresse. Elle y exprimait la crainte d'en recevoir une qui portât un cachet noir,

"Un jour, ce qu'elle ne faisait jamais, elle quitta la table pour aller au-devant de celui qui portait les lettres, impatiente de s'assurer s'il y en avait une qui vint confirmer les sinistres pressentiments dont elle se disait tourmentée.

"Tels sont ces premiers faits, qui seront pour le jury l'objet des plus graves méditations."

Lafarge revient de Paris, il est souffrant, il se met au lit ; sa femme l'invite à manger quelques truffes, et il est pris de coliques, de vomissements, "et dès lors se manifestent, pour ne plus cesser, les symptômes de l'empoisonnement." Marie Cappelle supporte impatiemment que d'autres personnes donnent des soins à son mari. Elle cherche à éloigner de l'appartement de ce malheureux tous les membres de sa famille. Les douleurs s'aggravent, elle se livre à des soins étranges et à d'étonnantes préoccupations. Elle charge le sieur Denis d'acheter de l'arsenic et lui recommande le secret. Ses manœuvres attirent les soupçons de la famille, et Lafarge, averti, exige que le pharmacien Eyssartier soit prévenu. Celui-ci reconnaît la présence de l'arsenic dans le reste du lait de poule, et se contente de recommander que Lafarge n'accepte de boisson que des personnes auxquelles il pourra accorder toute sa confiance. L'empoisonnement n'en avait pas moins été continué, et la fille Brun aurait vu Marie Cappelle mêler aux boissons du malade une poudre blanche que les experts auraient reconnue pour être de l'arsenic, comme ils auraient également reconnu la présence de ce minéral dans le reste du lait de poule soumis à leur analyse. "Marie Cappelle affectait de faire habituellement usage de gomme," afin de pouvoir donner le change. "Ce n'était pas seulement dans les boissons du malheureux Lafarge que l'arsenic était mêlé avec une audace inconcevable." Marie Cappelle aurait saupoudré d'arsenic le morceau de flanelle destiné à frictionner son mari. La flanelle, analysée plus tard, contenait de l'acide arsénieux. "C'est ainsi que le malheureux Lafarge, livré à des douleurs atroces, périssait victime d'un horrible empoisonnement, en présence de sa mère, de sa sœur, des médecins, qui, tous effrayés des ravages de cette maladie cruelle, stupéfaits de ses horribles phénomènes, luttant contre le soupçon qui envahissait leurs âmes, laissaient pourtant consumer le crime parce que leur raison leur cœur, une sorte de pudeur même reculaient épouvantés devant la vraisemblance et à la vue des liens sacrés qui unissaient l'empoisonneuse et la victime. (Soupçonnant le crime qui se commettait, ils n'avaient pas le courage de repousser les mains de l'empoisonneuse.)"

Un médecin, M. Lespinasse, est appelé : il révèle à Lafarge la cause de sa mort. Ce fut alors au sein de la famille une douleur déchirante. Marie Cappelle devient un objet d'horreur pour les siens ; le malade lui dit : "Tu me fais mal, va-t'en," et, quand sa femme lui présente à boire, il témoigne par ses gestes et par un sourire sardonique du sentiment dont son âme est remplie. Dès ce moment, Marie Cappelle ne reparut plus dans la chambre de son mari. Tels sont les faits principaux sur les-